

# Nouveau cadre de protection des données à l'OEB

## NOTRE OBJECTIF

ensemble pour mieux protéger les données à caractère personnel

Avec l'adoption de ce nouveau cadre, l'OEB s'aligne sur les normes et pratiques internationales les plus rigoureuses, en adéquation avec les développements technologiques, tout en restant fidèle au cadre institutionnel de l'OEB. Les droits à la confidentialité et à la protection des données de l'ensemble des personnes interagissant avec l'Office, membres du personnel ou parties prenantes externes, représentent la pierre angulaire de cette réforme.

*Tout le monde a un rôle à jouer:  
montez à bord !*



## NOTRE DÉMARCHE

## EXEMPLES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- COORDONNÉES
- CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES
- DONNÉES RELATIVES À LA LOCALISATION
- DONNÉES DE PERFORMANCE EN LIGNE
- IDENTIFIANTS
- DONNÉES SENSIBLES :
  - DONNÉES DE SANTÉ, OPINIONS POLITIQUES, ORIENTATION SEXUELLE.

- CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DU TRAITEMENT DES DONNÉES
- ANALYSE D'IMPACT RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPIA)
- GESTION DES VIOLATIONS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
- TRANSMISSION
- TRANSFERT
- TRAITEMENT DE CATÉGORIES PARTICULIÈRES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
- MÉCANISMES JURIDIQUES DE RÉPARATION POUR PERSONNES CONCERNÉES INTERNES ET EXTERNES

LES ACTIVITÉS JURIDICTIONNELLES DES CHAMBRES DE RECOURS SONT EXCLUES DE LA COMPÉTENCE DU COMITÉ

DE LA PROTECTION DES DONNÉES ET DES VOIES DE RECOURS

## QUI TRAITE LES DONNÉES

protection intégrale et responsabilités claires

### RESPONSABLE, SOUS-TRAITANT ET LEURS RESPONSABILITÉS :

protection des données dès la conception et par défaut ; délégation du contrôle ; registres des activités de traitement et déclarations relatives à la protection des données.

### COMITÉ DE LA PROTECTION DES DONNÉES

organisme ayant une fonction de supervision et un rôle à jouer concernant les voies de recours.

### DPD ET DPLS

médiation entre les parties prenantes pour faciliter et catalyser la conformité aux exigences relatives à la protection des données, ainsi que la responsabilité de l'OEB, compris en matière sociale et de développement durable.

### PRESIDENT DES CHAMBRES DE RECOURS

Le Président des chambres de recours est le responsable du traitement en vertu de l'acte de délégation

## NOS PRINCIPES

Pour la protection de la confidentialité et des données à caractère personnel du personnel et des utilisateurs dans le monde entier

le traitement des données à caractère personnel n'est effectué que dans le cadre d'une finalité spécifique et déterminée ou dans le cadre de finalités compatibles avec celles pour lesquelles les données à caractère personnel ont été collectées initialement.

L'OEB est responsable de ses traitements des données à caractère personnel et doit être à même de démontrer la conformité au règlement relatif à la protection des données de l'OEB à travers la mise en œuvre active et continue de mesures, y compris des mesures de protection.

Le traitement des données ne peut avoir lieu qu'après avoir obtenu le consentement de la personne concernée (ou avec une autre base juridique conformément au règlement relatif à la protection des données de l'OEB), et doit être effectué en fonction de ses attentes et souhaits, à travers des opérations de traitement, finalités et exigences transparentes et une définition claire des règles, risques, garanties et droits.

Traitement des données limité à ce qui est strictement nécessaire pour atteindre un objectif légitime.

De données à caractère personnel stockées – exactes, tenues à jour, rectifiées ou effacées lorsqu'elles sont inexactes.

Suppression ou anonymisation rapide des données à caractère personnel lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

## DROITS DES PERSONNES PHYSIQUES

Toute personne physique est une personne concernée et a le droit : (Les limitations à ces droits sont strictement conditionnées).

- A ÊTRE INFORMÉ
- D'ACCÈS A LEUR DONNÉES
- DE RECTIFICATION DE LEURS DONNÉES
- À L'EFFACEMENT (« DROIT À L'OUBLI »)
- À LIMITATION DE TRAITEMENT
- À LA PORTABILITÉ DES DONNÉES
- D'OPPOSITION